

Résidence du Ruanda  
Territoire de Kibungu

Kibungu, le 24 août 1963

OBJET:  
Maisons Salubres.

No 1409/C.A.C.

Kuli ZITONI Simon  
Commerçant à RWAMAGANA.-

Nshubije ibaruwa yawe ya tarki 17 nkumenyesha  
ko warushigaje kwishyura mafimanga 1.500 wanyishyuye dore  
na quittance yayo.

Amafranga lero 564 asigaye n'inyungu ugomba  
C.A.C ku mafranga yakugurije wubaka inzu.

Le Comptable C.A.C.  
J.RULMONT.



KIBUNGO



3001

Rwanda le 17 août 1952

ZITONI Simon  
Commerce à KIBANGA

A Monsieur le Comptable C.A.C  
PE & A KIFUNGU

Monsieur le Comptable,

Je vous envoie la somme de 1.500 frs montant qui me restait à payer pour ma maison du fait que j'avais payé 7.000 frs, et me permets de vous demander pourquoi vous me reclamez 2064 frs alors que je sais qu'il ne me restait que 1.500 frs à acquitter.

En outre, ma maison a été construite en briques cuites et celles-ci n'appartenaien et le prix qu'on m'a donné était de 80 frs par mille briques cuites; ce qui était le prix de mille briques non cuites, et le prix qu'on a donné aux autres s'levait à 350 par mille briques cuites.

Je vous serais reconnaissant de me dire pourquoi moi je n'ai pas eu ce prix et que j'ai payé comme tous les autres dont les maisons sont aussi en briques cuites.

ZITONI Simon.

Prix de toute la maison : 6.500 frs.  
Intérêts calculés en 1952 par l'A.T.A. : 563,65 frs  
Prix définitif de la maison : 7.063,65

Versements effectués → 1.000 à la construction  
1000 en 1949  
1500 en 1950  
1500 en 1951  
— en 1952

Somme due : 7.063,65 → 5.000 frs versés  
— " versé : 5.000 → 2.063,65 frs

Reste à payer : 2.063,65 frs

2.064